



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Title - Sujet Front Mount Mower	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01804-190180/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 01804-19-0180	Date 2018-09-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-406-10482	
File No. - N° de dossier HAL-8-81085 (406)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-09-19	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Matheson, Valerie	Buyer Id - Id de l'acheteur hal406
Telephone No. - N° de téléphone (902) 403-6236 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 002 vise à répondre aux questions suivantes :

ANNEXE «A» - ÉNONCÉ DES BESOIN

Pour l'achat et la livraison d'une (1) tondeuse avant au Centre de recherche et de développement Kentville, 32 Main Street, Kentville, Nouvelle-Écosse, B4N 1J5, au plus tard le 31 octobre 2018. Le besoin comprend la garantie – entretien et réparations de la tondeuse à gazon. L'entrepreneur retenu doit offrir une formation pour l'opérateur de la tondeuse conformément aux exigences décrites dans la présente.

1.0 Critères techniques obligatoires :

1) La tondeuse avant doit :

- A. Être neuve, du modèle le plus récent du fabricant, encore en cours de production.
- B. Être livrée FAB destination au plus tard le 31 octobre 2018.

2) La tondeuse avant doit avoir les spécifications suivantes :

- A. Doit être munie d'un moteur diesel, refroidi par liquide, d'une puissance d'au moins 36 horse-power;
- B. Doit être munie d'un réservoir à carburant d'une capacité minimale de 20 gallons;
- C. Groupe motopropulseur hydrostatique, 2 et 4 roues motrices auto-assisté, entraînement arrière mécanique, système de blocage du différentiel;
- D. Transmission hydrostatique;
- E. Circuit électrique de 55 ampères, 12 volts (minimum);
- F. Direction - hydraulique;
- G. Pneus à gazon à voies multiples, dont la taille minimale est de 23 x 10,5-12 (pneus d'entraînement) et de 18 x 9,5-8 (pneus directeurs). Doivent être fabriqués avec au moins quatre (4) plis;
- H. Frein de stationnement mécanique;
- I. Siège entièrement réglable à suspension pneumatique, à dossier élevé et à appui-bras;
- J. Ponts et unités de coupe : 1 pont, décharge arrière, rouleaux/roues anti-dégazonnement, non plat ou pneumatique;
- K. Doit pouvoir faire une coupe d'une largeur d'au moins 72 po;
- L. Doit pouvoir faire une coupe d'une hauteur d'au moins 1 po;
- M. Poste de l'opérateur : commandes embarquées de l'opérateur plus n'importe quel indicateur de diagnostic s'il y en a, toutes les commandes requises sur les consoles (température, pression de l'huile, carburant, heure, etc.);
- N. Feux de nuit standard;
- O. Cadre de protection/ceinture de sécurité/dispositifs servant à assurer la sécurité de l'utilisateur;
- P. Ensemble de déchetage pour décharge arrière.

Garantie

L'entrepreneur doit fournir une garantie totale d'au moins un (1) an/2 000 heures sur les pièces, la main-d'œuvre et les frais d'installation des pièces de remplacement couvertes par la garantie.

Réparation et entretien sous garantie

L'entrepreneur doit effectuer la réparation et l'entretien sous garantie du véhicule.

La réparation et l'entretien sous garantie doivent être conformes aux exigences établies par le fabricant pour assurer le rendement optimal du véhicule, ce qui comprend l'équipement connexe et s'applique pendant toute la période de garantie.

ANNEXE A – suite

1. Calendrier de réparation et d'entretien sous garantie

L'entrepreneur doit fournir au responsable technique un calendrier de réparation et d'entretien sous garantie qui respecte les exigences spécifiques établies par le fabricant pour assurer le rendement optimal du véhicule et de l'équipement connexe pendant la période de garantie.

L'entrepreneur doit effectuer la réparation et l'entretien sous garantie du véhicule conformément au calendrier. Si des services de réparation et d'entretien sous garantie doivent être réalisés sur le site d'AAC, la personne chargée de réaliser les services doit arriver sur le site dans un délai de 24 heures suivant le moment où l'entrepreneur est avisé.

Si des services de réparation et d'entretien sous garantie doivent être réalisés à l'extérieur du site d'AAC, ces services doivent être fournis à au plus 200 km du site d'AAC. Adresse : CRAAH, 32, Main Street, Kentville, Nouvelle-Écosse (B4N 1J5).

L'entrepreneur doit pouvoir fournir des services sous garantie au besoin, et doit pouvoir accéder rapidement à l'inventaire des pièces auprès d'une installation de réparation/d'entretien autorisée.

1. Documents

L'entrepreneur **doit** fournir la documentation suivante :

Manuels du véhicule – Les manuels nécessaires à la réparation, à la maintenance et à l'utilisation sécuritaires du véhicule. On préfère qu'un ensemble complet de manuels soit fourni sur CD/DVD-ROM; cependant, un ensemble complet des manuels de l'utilisateur **doit** être fourni en format papier, au minimum, sauf le manuel des pièces, qui peut être disponible en ligne.

Les manuels du véhicule **doivent** comprendre :

- i. Manuel de l'utilisateur – en anglais, au moins;
- ii. Manuel des pièces – en anglais, au moins;
- iii. Manuel d'entretien (réparation en atelier) – en anglais, au moins.

a) Lettre de garantie – L'entrepreneur doit fournir un exemplaire papier de la lettre de garantie bilingue complétée avec le véhicule. L'entrepreneur doit envoyer un exemplaire de la lettre de garantie (en format électronique) au responsable technique lors de l'expédition.

Formation de l'opérateur de la tondeuse avant

Le fournisseur **doit** donner la formation suivante :

- a. Familiarisation – Un cours de familiarisation à au plus trois (3) utilisateurs au plus tard un (1) mois après la livraison du véhicule.
- b. Le cours **doit** comprendre des détails sur la façon d'utiliser le véhicule et d'effectuer l'entretien quotidien (pression de l'air dans les pneus, huile) du véhicule et de l'équipement connexe.
- d. La formation doit être donnée sur le site.

ANNEXE « C »

LES EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – RENVOI

Instructions : Les soumissionnaires **doivent** indiquer s'ils répondent aux critères techniques obligatoires. Ils doivent accompagner leur soumission de deux (2) exemplaires des documents descriptifs du produit. Ces documents doivent être suffisamment exhaustifs pour montrer clairement la conformité à chacun des critères obligatoires exposés plus bas.

Les soumissionnaires **doivent** fournir des observations et indiquer le numéro de page, puis souligner les caractéristiques pertinentes dans les fiches ou les brochures techniques, pour démontrer le respect de chacun des critères techniques.

Le soumissionnaire doit vérifier chaque critère technique obligatoire indiqué au tableau ci-dessous et indiquer si le produit/service offert est conforme ou s'il ne l'est pas (« Oui »/« Non »).

En remplissant l'annexe C « Critères techniques obligatoires », le soumissionnaire certifie que le produit qu'il offre respecte ces critères et qu'il sera construit conformément à ceux-ci.

Il est avisé d'étoffer le plus possible les commentaires et les prétentions de conformité pour chaque caractéristique du produit.

NOTE : L'État N'EST PAS obligé de demander des éclaircissements sur les soumissions ou sur les documents techniques fournis. Si une des spécifications ci-dessous n'est pas respectée, votre proposition sera jugée non conforme et ne sera pas prise en compte.

ANNEXE C – suite

N°	Spécification	Conforme		Commentaires/ renvoi
		oui	non	
I.	Être nouveau, fabricant de la plus récente année de modèle encore en production, et doit être par un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et de la taille de la classe de véhicule pendant au moins un an.			
II.	La tondeuse avant doit avoir les spécifications suivantes :			
A	Doit être munie d'un moteur diesel, refroidi par liquide, d'une puissance d'au moins 36 horse-power;			
B	Doit être munie d'un réservoir à carburant d'une capacité minimale de 20 gallons;			
C	Groupe motopropulseur hydrostatique, entraînement à 4 roues ou sur demande, entraînement arrière mécanique, système de blocage du différentiel;			
D	Boîte de vitesses hydrostatique;			
E	Circuit électrique de 55 ampères, 12 volts (minimum);			
F	Direction hydraulique;			
G	Pneus à gazon à voies multiples, dont la taille minimale est de 23 x 10,5-12 (pneus d'entraînement) et de 18 x 9,5-8 (pneus directeurs). Doivent être fabriqués avec au moins quatre (4) plis;			
H	Frein de stationnement mécanique;			
I.	Siège entièrement réglable à suspension pneumatique, à dossier élevé et à appuie-bras;			
J.	Ponts et unités de coupe : 1 pont, décharge arrière, rouleaux/roues anti-dégazonnement, non plat ou pneumatique;			
K	Doit pouvoir faire une coupe d'une largeur d'au moins 72 po;			
L	Doit pouvoir faire une coupe d'une hauteur d'au moins 1 po;			
M	Poste de l'opérateur : commandes embarquées de l'opérateur plus n'importe quel indicateur de diagnostic s'il y en a, toutes les commandes requises sur les consoles (température, pression de l'huile, carburant, heure, etc.);			
N	Feux de nuit standard.			
O	Cadre de protection/ceinture de sécurité/dispositifs servant à assurer la sécurité de l'utilisateur;			
P	Ensemble de déchetage pour décharge arrière.			
Q	<u>Garantie</u> L'entrepreneur doit fournir une garantie totale d'au moins un (1) an/2 000 heures sur les pièces, la main-d'œuvre et les frais d'installation des pièces de remplacement couvertes par la garantie.			

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.